



Règles d'utilisation de la Messagerie Officielle des Clubs de la Ligue de Football des Pays de la Loire

Service informatique – Ligue de Football des pays de la Loire

Introduction

La Ligue de Football des Pays de la Loire met à disposition des clubs affiliés une messagerie officielle (@lfpl.fr) dans le but de faciliter la communication entre les clubs eux-mêmes ainsi qu'avec les différentes instances régissant le football dans la région (FFF, Ligue, Districts). Ce document vise à définir les règles d'utilisation de cette messagerie afin d'assurer son utilisation dans le respect des objectifs pour lesquels elle a été conçue.

Objectif de la Messagerie

La messagerie officielle est un outil de communication exclusivement réservé aux échanges entre les clubs de la Ligue de Football des Pays de la Loire et les instances officielles (FFF, Ligue et Districts). Elle a été mise en place pour permettre une communication efficace et sécurisée concernant tous les aspects réglementaires relatifs à la gestion des clubs, tels que les licences, les compétitions, les formations, ainsi que les notifications de procès-verbaux.

Règles d'Utilisation

1. Exclusivité d'Utilisation

La messagerie est strictement réservée aux communications officielles. Il est important que chaque club respecte cet usage exclusif pour garantir l'efficacité et la pertinence des échanges. Les communications autorisées incluent les questionnements, les demandes d'informations réglementaires, et les réponses aux sollicitations des instances.

2. Restriction sur l'Expéditeur

Seuls les emails envoyés depuis des adresses reconnues par les instances (FFF, Ligue, Districts) ou d'autres clubs de la Ligue seront acceptés. Tout courriel provenant d'une source extérieure à ce cadre sera automatiquement rejeté. Cette mesure vise à protéger la messagerie contre les usages inappropriés et à assurer que les communications restent pertinentes et officielles.

3. Préservation de l'Objectif de la Messagerie - Interdiction de Promotion

La messagerie doit être préservée de toute utilisation contraire à son objectif initial.

En conséquence, l'envoi de messages massifs par un club vers d'autres clubs de la Ligue est proscrit.

Au-delà des règles d'utilisation rappelées ci-dessus, il est important de souligner que ce type d'envois de mails en masse met fortement en danger le système informatique de messagerie des clubs. Ce qui pourrait entraînerait une impossibilité de recevoir et d'envoyer des emails, compromettant ainsi la communication essentielle entre les clubs et les instances.

Il est formellement interdit d'utiliser la messagerie officielle pour faire la promotion d'événements tels que les tournois, la recherche de matchs amicaux, campagnes de recrutement, etc.

Tout manquement à ces règles pourrait entraîner des sanctions pour le club concerné.